

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TROIS-PISTOLES  
MRC LES BASQUES**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles, tenue en la salle du conseil située à l'hôtel de ville, le 8 mai 2023 à 19 h 30, à laquelle sont présents:

Siège #2 - Claudia Lagacé  
Siège #4 - Yannick Ouellet  
Siège #5 - Éric Belzile  
Siège #6 - Steve Côté

Est/sont absents:

Siège #1 - Maurice Vaney  
Siège #3 - Johanne Beaulieu

Sont également présents madame Catherine Fiset, directrice générale par intérim et greffière ainsi que monsieur Steve Rioux, trésorier.

**1 - Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19 h 30, sous la présidence de monsieur Philippe Guilbert, qui déclare que le quorum est atteint. À moins de mention contraire, monsieur le maire participe au vote.

Trois (3) citoyens assistent à la séance.

**14712**

**2 - Adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT QU'une copie de l'ordre du jour a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

CONSIDÉRANT la proposition de l'ordre du jour suivant :

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Adoption de l'ordre du jour
- 3 - Adoption du procès-verbal
  - 3.1 - Séance ordinaire du 11 avril 2023
- 4 - Finances
  - 4.1 - Approbation des déboursés du mois d'avril 2023
- 5 - Direction générale
  - 5.1 - Nomination d'un directeur général
  - 5.2 - Autorisations pour l'exercice de la fonction de directeur général
  - 5.3 - Autorisation de signature – Institution financière, chèques et effets bancaires
- 6 - Règlements
  - 6.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement du « Règlement no 885 modifiant le règlement no 875 établissant la tarification du service des incendies »
  - 6.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement du « Règlement no 886 établissant la tarification du service des travaux publics »
- 7 - Travaux publics
  - 7.1 - Programme d'aide à la voirie locale Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
  - 7.2 - Adjudication d'un contrat de gré à gré - Auscultation de chaussées
- 8 - Incendie et sécurité publique
  - 8.1 - Fin d'emploi d'un pompier volontaire
  - 8.2 - Acceptation d'une offre de service - Ramonage de cheminée pour la saison 2023
- 9 - Loisirs, communication et culture
  - 9.1 - Demande de soutien - Cercle des fermières de Trois-Pistoles
  - 9.2 - Demande de soutien - Club de gymnastique Les Gymnoss

**10 - Autres sujets**

**10.1 - Demande du Comité du bal des finissants**

**10.2 - Autorisation de fermetures de rues**

**10.3 - Demande de soutien - Fabrique Notre-Dame -des-Neiges**

**11 - Période de questions**

**12 - Levée de la séance**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Lagacé, et résolu à l'unanimité, que l'ordre du jour soit accepté, tel que déposé, en gardant le point « Autres sujets » ouvert.

ADOPTÉE

**3 - Adoption du procès-verbal**

**14713**

**3.1 - Séance ordinaire du 11 avril 2023**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Éric Belzile, et résolu à l'unanimité, que le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles adopte le procès-verbal de cette séance, tel que présenté.

ADOPTÉE

**4 - Finances**

**14714**

**4.1 - Approbation des déboursés du mois d'avril 2023**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer pour la période du 1<sup>e</sup> au 30 avril 2023, au montant de 463 424,41 \$, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

CONSIDÉRANT QUE le trésorier atteste que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yannick Ouellet, et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles autorise le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1<sup>e</sup> au 30 avril 2023, au montant de 463 424,41 \$.

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Ville et font partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

ADOPTÉE

**5 - Direction générale**

**14715**

**5.1 - Nomination d'un directeur général**

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de directeur générale, les candidatures reçues ainsi que le processus de sélection et d'évaluation réalisés;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Lagacé, et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles :

- nomme, à compter du 15 mai 2023, monsieur Étienne Bergeron à titre de directeur général afin d'exercer les devoirs de cette charge;
- entérine les signatures de monsieur Philippe Guilbert, maire, de monsieur Steve Rioux, trésorier, ainsi que celle de madame Catherine Fiset, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles, tous documents relatifs au contrat.

ADOPTÉE

**14716**

**5.2 - Autorisations pour l'exercice de la fonction de directeur général**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier certaines autorisations de signature pour l'exercice de la fonction de directeur général;

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Étienne Bergeron à titre de directeur général, tel qu'il appert de la résolution no 14715;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Éric Belzile, et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil de la Ville de Trois-Pistoles :

- autorise monsieur Bergeron, à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles, auprès de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), tous les documents relatifs à l'immatriculation et à la vente de véhicule;
- autorise monsieur Bergeron à demander tout permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux et à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires en lien avec une telle demande;
- abroge toutes résolutions antérieures autorisant tout autre personne à signer dans les cas ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE

**14717 5.3 - Autorisation de signature – Institution financière, chèques et effets bancaires**

CONSIDÉRANT la démission de madame Pascale Rioux, directrice générale et trésorière adjointe, et l'embauche de monsieur Étienne Bergeron à titre de directeur général à compter du 15 mai 2023;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'apporter des modifications à l'autorisation de signature pour les effets bancaires et l'administration des comptes à la Caisse Desjardins des Basques de Trois-Pistoles;

CONSIDÉRANT QUE la désignation du maire et des maires suppléants effectuée par la résolution 14522 demeure valide;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Cote, et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles :

- confirme que chaque chèque et effet bancaire de la Ville doit être signé par deux personnes : une personne agissant à titre de maire (ou de maire suppléant) ainsi que le directeur général ou le trésorier;
- remplace les désignations en vigueur pour l'administration de manière à nommer monsieur Étienne Bergeron, directeur général, à titre de signataire autorisé pour tous les documents, chèques, effets bancaires, etc. au compte de la Ville de Trois-Pistoles à la Caisse Desjardins des Basques de Trois-Pistoles ou monsieur Steve Rioux, trésorier.

ADOPTÉE

**6 - Règlements**

**14718 6.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement du « Règlement no 885 modifiant le règlement no 875 établissant la tarification du service des incendies »**

Monsieur Éric Belzile conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement n° 885 intitulé « Règlement modifiant le règlement no 875 établissant la tarification du service des incendies » et dépose le projet dudit règlement.

**14719 6.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement du « Règlement no 886 établissant la tarification du service des travaux publics »**

Madame Claudia Lagacé conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement no 886 intitulé « Règlement établissant la tarification du service des travaux publics et abrogeant le règlement no 818-1 » et dépose le projet dudit règlement.

**7 - Travaux publics**

**14720 7.1 - Programme d'aide à la voirie locale Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Éric Belzile, et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles approuve les dépenses d'un montant de 227 500,00 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

14721

## **7.2 - Adjudication d'un contrat de gré à gré - Auscultation de chaussées**

CONSIDÉRANT QU'une auscultation de chaussées, sur le territoire de la Ville de Trois-Pistoles, est nécessaire afin d'obtenir le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts nécessaire dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Groupe Trifide, datée du 5 avril 2023, au coût de 12 542,00 \$ avant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le mandat inclus l'auscultation de chaussée de 27 km de routes et l'inventaire des regards, puisards, boîtes de vanne et poteaux d'incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Lagacé, et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles :

- octroie le contrat d'auscultation de chaussées au Groupe Trifide, au montant de 12 542,00 \$, avant les taxes applicables;
- autorise la directrice générale par intérim, madame Catherine Fiset, à signer tout document nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

## **8 - Incendie et sécurité publique**

14722

### **8.1 - Fin d'emploi d'un pompier volontaire**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles a procédé à l'évaluation de l'employé 02-0197;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de l'évaluation ne correspondent pas aux attentes des parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Cote, et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles :

- entérine la décision de mettre fin à l'emploi de l'employé 02-0197 et ce, en date du 1<sup>e</sup> mai 2023;

- mandate madame Catherine Fiset la directrice générale par intérim, et le trésorier, monsieur Steve Rioux, trésorier afin de compléter les démarches relatives à cette fin d'emploi.

ADOPTÉE

14723

## **8.2 - Acceptation d'une offre de service - Ramonage de cheminée pour la saison 2023**

CONSIDÉRANT QUE des offres de service ont été demandées pour le ramonage des cheminées sur le territoire de la ville pour la saison 2023 à la suite d'un appel d'offres sur invitation (VTP-2023-05);

CONSIDÉRANT QUE deux (2) offres de service ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE la soumission, datée du 7 mars 2023, déposée par « Service de ramonage M. Ouellet Enr. » pour effectuer le nettoyage et l'inspection des cheminées est la plus basse reçue;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du règlement n° 697 ayant pour objet de réglementer l'inspection et le ramonage des cheminées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Cote, et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de Ville de Trois-Pistoles :

- accepte l'offre de services de « Service de ramonage M. Ouellet Enr. » afin d'effectuer l'inspection et le ramonage des cheminées pour la saison 2023;
- valide que les coûts chargés aux contribuables (clients) sont les suivants :
  - Inspection de la cheminée seulement: 25 \$ (taxes incluses);
  - Ramonage, ramassage des résidus et inspection : 55 \$ (taxes incluses);
  - Frais de déplacement supplémentaire de 10 \$ si le ramoneur doit faire plus d'un déplacement à une même résidence;
  - Frais supplémentaire de 20 \$ pour tout ramonage effectué après le 30 septembre 2023;
- autorise madame Catherine Fiset, directrice générale par intérim, à signer le contrat pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles.

ADOPTÉE

## **9 - Loisirs, communication et culture**

14724

### **9.1 - Demande de soutien - Cercle des fermières de Trois-Pistoles**

CONSIDÉRANT QUE le Cercle des fermières de Trois-Pistoles a fait une demande de soutien pour une activité qui sera réalisée dans le cadre du 100e anniversaire de leur fondation les 14 et 15 octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Lagacé, et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles :

- autorise un soutien au Cercle des fermières de Trois-Pistoles, pour la tenue d'une activité qui se tiendra les 14 et 15 octobre prochains, en offrant la gratuité de la location de la salle Edith-Martin, de l'aide technique et le matériel nécessaire au bon déroulement de l'évènement et ce, pour une valeur de 1 500,00 \$.

ADOPTÉE

14725

### **9.2 - Demande de soutien - Club de gymnastique Les Gymnoss**

Il est proposé par monsieur Éric Belzile, et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles :

- autorise un soutien au Club de gymnastique Les Gymnoss de Trois-Pistoles pour la tenue d'un spectacle qui aura lieu le 2 juin 2023 en offrant la gratuité de l'aréna et ce, pour une valeur de 523,75 \$.

ADOPTÉE

## 10 - Autres sujets

14726

### 10.1 - Demande du Comité du bal des finissants

Il est proposé par monsieur Steve Cote, et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles :

- autorise le prêt du tapis rouge et des poteaux avec chaînette pour l'entrée du bal des finissants de l'école secondaire de Trois-Pistoles qui se tiendra le jeudi, 22 juin 2023 au Parc du Mont-Saint-Mathieu.

ADOPTÉE

14727

### 10.2 - Autorisation de fermetures de rues

CONSIDÉRANT QUE certains événements, qui seront réalisés prochainement, requièrent l'autorisation de la fermeture de rues pour leur réalisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Lagacé, et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles autorise la fermeture :

- des rues Jean-Rioux, entre les rues Roy et Notre-Dame Ouest, Notre-Dame Ouest, entre les rues Jean-Rioux et Chanoine-Côté, Chanoine-Côté, entre les rues Notre-Dame Ouest et Roy et Roy, entre les rue Chanoine-Côté et Jean-Rioux, le 26 mai 2023 entre 20 h et 21 h 30 pour la course lumineuse;
- de la rue du Couvent le 11 juin 2023 entre minuit le 10 juin à 11 h 59 le 11 juin pour la Messe des motos;
- de la rue de l'Aréna le 15 juillet 2023 entre 8 h et 17 h pour la journée de la famille de la maison de la famille;
- de la rue Vézina entre les rues Roy et Pelletier, le 7 juillet 2023 de 15 h et 23 h et le 8 juillet 2023 de 8 h à 23 h pour le Marathon de la création.

ADOPTÉE

14728

### 10.3 - Demande de soutien - Fabrique Notre-Dame -des-Neiges

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Notre-Dame-des-Neiges a fait une demande de soutien pour la Messe des motos le 11 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs s'attendent à ce que quelques centaines de motos participent à l'activité qui aura lieu à l'église Notre-Dame-des-Neiges de Trois-Pistoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yannick Ouellet, et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles :

- autorise un soutien à la Fabrique Notre-Dame-des-Neiges de Trois-Pistoles pour la tenue de la Messe des motos qui aura lieu le 11 juin 2023, de l'aide technique et le matériel nécessaire au bon déroulement de l'évènement;
- autorise la fermeture du stationnement municipal de la rue Jean-Rioux;
- de réserver les stationnements parallèles, sur la rue Jean-Rioux, contigus au stationnement municipal.

ADOPTÉE

## 11 - Période de questions

Aucune question de la part de l'assistance.

14729

## 12 - Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Éric Belzile, et résolu unanimement, que la séance soit levée. Il est 19 h 50.

---

Philippe Guilbert, maire

---

Catherine Fiset, greffière